



Résumé de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham le 1^{er} février 2021. L'assemblée se tenant à huis clos à cause des restrictions sanitaires.

- . Adoption ordre du jour
- . Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021
- . Adoption factures à payer 50 413.01 \$
- . Aucune question du publique
- . Résolution Protection Internet avec la MRC 650.\$
- . Appui de la municipalité à la persévérance scolaire
- . Avis de Motion Modification zonage rue Principale plus présentation du règlement 415
- . Résolution adoptant premier projet de règlement 415
- . Résolution autorisant le dépôt de projet FRR pour bureaux municipaux
- . Résolution transfert argent subvention 9-1-1 au poste de branchement génératrice
- . Résolution transfert argent réparation de la grotte à même les surplus non-affectés
- . Résolution adoptant le changement de date de la séance du conseil d'Avril du 5 au 6 Avril en raison du congé de Pâques.
- . Résolution pour participer, sans frais, au projet régie des chemin d'hivers avec les Municipalités de la MRC, suite à l'offre de St-Christophe d'Arthabaska
- . Lecture fait par le maire Prix Jeunesse MRC 2020 – gagnante Manna Singh
- . Résolution dépôt du projet 'Thèmes-Tu?' au Fond Culturel Arthabaskien
- . Levée de l'assemblée 19h51

L'écho de la vallée



Municipalité
amie des aînés



Famille
Québec



2^e parution, Février 2021

Concours de sculptures de neige

Du 1 février au 19 février, crée une sculpture.
Envoie-nous une photo de ton oeuvre avec ton nom
et ton adresse à projets@notre-dame-de-ham.ca .

Que ce soit un bonhomme de neige, un igloo ou
une oeuvre élaborée, tout est permis!

6 prix de 50\$ seront tirés parmi tous les
participants. Le tirage aura lieu le 22 février. Pour
les résidents de Notre-Dame-de-Ham.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4.

Lors de sa séance ordinaire tenue le 01 février 2021, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4.

Ce projet de règlement vise à permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4. La zone C3 comprend une partie de la rue Principale située entre le 1^{er} rang Sud et la rue des Peupliers ainsi que la rue Lapointe alors que la zone P4 est circonscrite entre les rues Grenier et Lapointe.

Ce projet de règlement numéro contient des dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une période de consultation écrite aura lieu du 08 février 2021 au 24 février 2021 (15 jours minimum). Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil par écrit, en transmettant soit par courriel, à « info@notre-dame-de-ham.ca », ou soit par la poste au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, Québec, G0P 1C0, ses commentaires relativement au projet de règlement. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 24 février 2021 à 16 h et ils seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement et l'illustration des zones C3 et P4 peut le faire sur le site internet de la municipalité au : « www.notre-dame-de-ham.ca/ ». Il est aussi possible de demander une copie par écrit, ou par courriel, la poste ou par téléphone au 819 344-5806, pendant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 8 février 2021.

Louise Côté, directrice générale, secrétaire trésorière

